

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

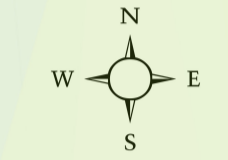
## ETAVES-ET-BOCQUIAUX

### PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...



Echelle : 7500ème



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS  
 RD 1044 - Hameau de Riqueval  
 02420 BELLICOURT  
 03.23.09.50.51

**Cimetière**  
 Nouvelle construction  
 Repérage des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme  
 Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation  
 Captage

**Installations agricoles**  
 Installation agricole classée  
 Installation agricole non classée

**Limites de zones**  
 Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien  
 UE : Zone urbaine correspondant aux zones à vocation économique  
 UH : Zone urbaine destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (EISCP)  
 1AUE : Zone à urbaniser dédiée aux activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services  
 A : Zone agricole  
 Ae : Secteur de la zone agricole correspondant aux activités isolées dans la plaine agricole  
 Aec : Secteur de la zone agricole correspondant aux coopératives agricoles  
 N : Zone naturelle  
 Nhl : Zone naturelle correspondant aux habitations légères de loisirs et les installations liées

**Eléments à protéger**  
 Elément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme  
 Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme  
 Elément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme : Chemins  
 Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Cours d'eau  
 Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé

**Patrimoine**

Numéros	Désignation
1	Chapelle
2	Calvaire
3	Monument aux morts
4	Eglise
5	Maison remarquable
6	Arbre remarquable
7	Cheminée

